

RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE

SAISON 2016-2017

FÉDÉRATION DES CLUBS DE CROQUET DU QUÉBEC

Un jeu comme le croquet ne peut être agréable pour tous que s'il est pratiqué avec un esprit sportif. ***

Lors d'un coup manqué, manifester sa frustration sur les équipements, les arceaux, les bandes son propre maillet ou par des paroles déplacées sont des gestes et attitudes dénoncés par le conseil d'administration.

***Esprit sportif : qualifie un joueur qui ambitionne de gagner sa partie et non de battre l'autre !

Révisée mars 2016

Article 1 **ADMISSION DES CLUBS**

1. Les clubs qui aspirent à devenir membres de la Fédération des clubs de Croquet du Québec, devront spécifier leurs intentions en faisant parvenir au secrétaire ou au président de la Fédération une demande écrite.
2. La demande devra contenir :
 - le nom du club, le lieu où il opère
 - la liste de ses membres qui servira à vérifier si un joueur est qualifié pour prendre part à un tournoi (avec leurs coordonnées si possible)
 - la date où les cotisations sont dues
 - le club sera responsable d'aviser la FCCQ des modifications de ladite liste en cours de saison
 - la liste des membres de son conseil d'administration et leurs coordonnées
 - au moins une adresse courriel.
3. Ces clubs s'engagent, en formulant leur demande, **à respecter les règlements en vigueur de la Fédération.**
4. Un chèque fait à l'ordre de la Fédération des clubs de Croquet du Québec au montant alors en vigueur pour devenir membre devra accompagner la demande.
5. L'admission entre en vigueur dès son acceptation par le conseil d'administration.

Article 2 **CRÉATION DE COMITÉS**

Le conseil d'administration pourra par résolution former tout genre de comité dont il aura besoin. Les différents rapports des comités devront être adoptés par le conseil d'administration. Chaque comité devra être parrainé par au moins un membre du conseil d'administration.

Les comités sont les suivants :

- 1) Tirages des tournois
Hélène Desjardins, Jacques Noel et Christian Blanchette
- 2) Comité des arbitres
Arbitre en chef : Claude Bernard
Arbitres : Suzanne Hébert, Yves Bédard, Christian Blanchette, Ubald Montembeault et Jacques Noël
- 3) Comité d'arbitrage
sera composé de trois (3) arbitres officiels
(ou un joueur désigné par l'un d'eux s'il manque d'arbitres)
- 4) Statistiques
Hélène Desjardins et Christian Blanchette
- 5) Comité de discipline
Président, vice-président, l'arbitre en chef et un témoin si nécessaire

Article 3 **ORGANISATION DE TOURNOIS**

1. Un club membre qui veut organiser un tournoi durant l'année, devra être représenté à l'assemblée générale annuelle de la Fédération s'il veut choisir sa date ainsi que la sorte de tournoi (ordinaire ou mixte, 2/3 ou à la ronde ou etc., sinon il devra prendre la date que la Fédération lui donnera. Le tournoi 3 joueurs sera considéré comme un tournoi supplémentaire, tout comme le tournoi des femmes et ceux des championnats.
2. La cédule des tournois sera remise aux clubs pour leurs choix avec la formule pour le choix des délégués.
3. Pour un changement à un tournoi de la Fédération dans les clubs, l'autorisation doit être donnée par le conseil d'administration.

Article 4 **LE TROPHÉE**

Si un club de la Fédération, détenteur de trophées gagnés dans les tournois antérieurs, démissionne ou est exclus de la Fédération, il devra remettre ces trophées au président ou au secrétaire de la Fédération, excepté s'il en est lui-même le donateur.

Article 5 **SUSPENSION DE JOUEUR D'UN TOURNOI**

Chaque membre du comité de discipline ou du comité des arbitres pourra suspendre tout joueur pour mauvaise conduite ou langage déplacé pour la durée du tournoi et jusqu'à la prise d'une décision par le comité de discipline.

Une partie de croquet se joue deux contre deux. Lorsque des spectateurs parlent, et/ou interviennent dans une partie sans que les quatre joueurs en aient fait la demande, il en résulte du mécontentement. Cela peut dégénérer en chicane entre les joueurs et les spectateurs. Donc, nous désirons vous rappeler qu'en tant que spectateur vous n'avez pas à intervenir dans une partie à moins d'avoir été sollicité. De plus si vous êtes vous-même un joueur de croquet, vous vous exposerez aux mêmes sanctions.

Article 6 **COTISATION ANNUELLE DES CLUBS MEMBRES**

La cotisation annuelle est de **SOIXANTE CINQ (65.00 \$) dollars par club.**

Article 7 **LE TOURNOI, CONDITIONS D 'ADMISSION ET RÉGLES GÉNÉRALES**

Conditions d'admission :

1. Être membre joueur d'un club de croquet membre de la Fédération.
2. S'inscrire auprès du responsable de son club dans les délais prévus. S'assurer auprès du responsable de son club qu'il a bien été inscrit à ce tournoi auprès de la Fédération.
3. Être détenteur d'une carte de membre de la F.C.C.Q. au coût fixé par le C.A.

Exceptions :

- un joueur qui participe qu'au tournoi présenté par son propre club
Ce privilège ne peut être exercé qu'une fois par saison même s'il est membre de plus d'un club
- un étudiant à temps plein de 25 ans et moins qui s'inscrit à un tournoi n'aura pas à déboursier pour sa carte de membre ni pour son inscription.
- Pour les tournois spéciaux, afin d'attirer de nouveaux ou anciens joueurs, il ne sera pas nécessaire d'être membre d'un club ou de la FCCQ

Pour se procurer la carte, chaque joueur devra en payer le coût lors de sa première inscription de la saison.

Règles générales :

4. L'affectation des équipes se fera par un tirage au sort et/ou informatique.
5. Restrictions acceptées :
 - On demande à chacun d'user de son bon jugement dans la demande de restrictions lors des tournois de clubs. Normalement, on n'accepte pas les restrictions de finir avant telle heure. Tout simplement parce que l'on ne peut pas garantir que les rencontres de 2 de 3 se feront toutes en 2 parties et que les parties se joueront toutes en 1 heure. Mais si on voit que cela est possible d'accepter la restriction, c'est certain qu'on va le faire.
 - Il n'y aura pas de restrictions lors d'un tournoi des champions.
 - Il n'y aura pas de restrictions lors d'un tournoi à la ronde.

6. Pour un tournoi des champions, les joueurs doivent avoir accumulé le nombre de participations établi lors de la saison régulière, soit 3 participations pour le Championnat provincial et à 3 pour le Championnat mixte. Tous les tournois de la cédule comptent, incluant les tournois spéciaux.

Étant donné qu'il n'y a pas de tournoi mixte durant la saison régulière, pour le Championnat Mixte les femmes seront admissibles peu importe le nombre de tournoi qu'elles auront joué. De plus, un homme n'aura pas à avoir joué un tournoi avec une femme. Par contre ce dernier devra avoir joué 3 tournois.

Les membres du club receveur seront éligibles aux championnats, peu importe le nombre de participations.

Cependant **tous les joueurs devront être membre en règle d'un club de croquet membre de la FCCQ et être détenteur de la carte de la FCCQ.**

7. Les joueurs qui s'inscrivent dans les tournois pourront, à la demande des responsables de tournoi, changer d'heure et/ou de club quand, sur le terrain ou ils sont assignés, il y aura plus d'une heure de retard. Si l'une des équipes refuse de se conformer à ce changement, cette équipe perdra la partie.

Pour les parties extérieures un match ne sera déplacé vers l'intérieur, pour cause de mauvais temps, qu'à l'heure à laquelle il a été cédulé.

8. Disqualification d'une équipe:
- Pour une ronde de départ si son retard dépasse de vingt (20) minutes l'heure à laquelle elle est cédulée.
 - Pour toutes les rondes consécutives, aucun retard ne sera toléré.
 - Si deux équipes décident, d'un commun accord, de jouer un match dans un club autre que celui cédulé **sans en avoir obtenu l'autorisation** des responsables de tournoi.
9. Une équipe qui ne se présente pas en première ronde d'un tournoi avec classe "A" et consolation "B", ne pourra pas aller dans le «B». Cette équipe doit quand même payer son inscription; ce tournoi ne comptera pas pour l'admissibilité aux championnats. Aucune sanction ne sera appliquée si c'est en raison de problèmes de santé d'un des 2 joueurs.

Par contre, une équipe qui gagne sa première ronde par défaut et perd sa deuxième, aura le droit de jouer son «B».

10. Les frais d'inscription :

- tournois réguliers \$15.00 par joueur
- pour le tournoi 3 joueurs \$20.00 par joueur
- Pour les deux tournois des champions, le coût de l'inscription sera déterminé par le conseil d'administration.

11. La liste des participants à un tournoi de la Fédération devra parvenir au club qui organise le tournoi, avant 21h00 le mardi précédant la date du tournoi.

12. Le tableau de départ du tournoi devra être vérifié par un membre du CA et remis, une fois signé par le responsable de tournoi, au responsable des statistiques aussitôt le tournoi complété, pour sa compilation.

13. Avant le tirage au sort des équipes, les clubs ou seront jouées les parties devront être inscrits sur le «draw». Cela évitera le favoritisme des équipes de la région par rapport aux équipes de l'extérieur.

14. Un joueur ne peut changer de partenaire durant le tournoi.

15. Lors d'une partie en cours, si deux équipes ne peuvent s'entendre sur un point de règlement de jeu, on devra alors demander un comité d'arbitrage immédiatement pour résoudre le litige. Aucun protêt ne pourra être logé.

16. Le tournoi des champions ordinaire clôture la saison et désignera les champions de l'année. Le trophée Georges Lemay sera remis aux gagnants pour une durée de un an. Pour le tournoi des champions mixte, le trophée Claude Lessard sera remis aux gagnants pour une durée d'un an.

17. Chaque année, l'attribution des tournois des champions se fera selon la cédule établie par le conseil d'administration. Priorité du choix est accordée aux premiers clubs par tirage au sort. Si un club refuse un tournoi de fin de saison, on demande au troisième sur la liste. Lorsque les premiers clubs sont déterminés tous ceux qui ont été sollicités sont replacés dans le même ordre en fin de liste.

18. Les clubs devenus membres après l'assemblée générale annuelle ne pourront choisir une date de tournoi, mais pourront participer à tous les tournois de la Fédération.

19. Lors d'un tournoi, les problèmes de discipline devront être soumis au **comité de discipline** et les problèmes de déroulement aux responsables de tournoi.

20. Si les décisions du conseil d'administration ne vous satisfont pas, vous devez présenter vos commentaires à l'exécutif de votre club. S'il décide de donner suite à vos commentaires, le club devra faire parvenir ces demandes dûment signées. Cela sera placé à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration afin de fournir une réponse écrite à la demande.

Article 8 **BOURSES**

******* À chacun des tournois de la saison régulière, un ou deux tirages d'une participation gratuite à un tournoi sera fait parmi les joueurs qui n'ont pas de bourse.

Note : cette participation devra être utilisée au cours de la saison en cours.

À la fin de l'année, si les surplus le permettent, les bourses des deux Championnats pourront être bonifiées.

Les bourses remises aux gagnants des tournois seront réparties de la façon suivante :

- **Pour les tournois 2 de 3 avec consolation**

	25 et + Équipes	21 à 24 Équipes	16 à 20 Équipes	15 Équipes et -
Inscriptions	750.00 \$ et +	630.00 \$ à 720.00 \$	480.00 \$ à 600.00 \$	450.00 \$ et -
Bourse Garantie	650.00 \$	500.00 \$	425.00 \$	365.00 \$
Gagnants A	180.00 \$	130.00 \$	130.00 \$	120.00 \$
Finalistes A	100.00 \$	80.00 \$	80.00 \$	70.00 \$
½ Finaliste A	60.00 \$ X 2	40.00 \$ X 2	40.00 \$ X 2	30.00 \$ X 2
Consolations B	100.00 \$	80.00 \$	80.00 \$	70.00 \$
Finalistes B	60.00 \$	40.00 \$	40.00 \$	30.00 \$
½ Finalistes B	30.00 \$ X 2	30.00 \$ X 2		
Tirage participation gratuite (d'une valeur de 15.00 \$)	2 (30.00\$)	2 (30.00\$)	1 (15.00\$)	1 (15.00\$)

- Pour les tournois à la ronde ainsi que « gagnant / perdant, 2 joueurs / équipe»

	25 et + Équipes	21 à 24 Équipes	16 à 20 Équipes	15 Équipes et -
Inscriptions	750.00 \$ et +	630.00 \$ à 720.00 \$	480.00 \$ à 600.00 \$	450.00 \$ et -
Bourse Garantie	650.00 \$	500.00 \$	435.00 \$	365.00 \$
Gagnants	180.00 \$	150.00 \$	180.00 \$	130.00 \$
Finalistes	120.00 \$	100.00 \$	120.00 \$	100.00 \$
1/2 Finaliste	80.00 \$ X 2	50.00 \$ X 2	60.00 \$ X 2	60.00 \$ X 2
1/4 Finalistes	40.00 \$ X 4	30.00 \$ X 4		
Tirage participation gratuite (d'une valeur de 15.00 \$)	2 (30.00\$)	2 (30.00\$)	1 (15.00\$)	1 (15.00\$)

- Pour les tournois des champions, les bourses seront réparties comme suit : (voir annexe E)

		A	B
Bourse	100% des inscriptions		
Commandite FCCQ	5.00 \$ / équipe		
Gagnants		30 %	15 %
Finalistes		20%	8%
1/2 Finaliste		10% X 2	3.5% X 2 coût de l'inscription minimum*

***Lorsqu'il y a 20 équipes et moins, il n'y aura pas de bourse en 1/2 finale du B.**

- Pour le tournoi 3 joueurs, Gagnant / Perdant les bourses seront réparties comme suit :

Bourse	Inscriptions (20.00 \$ / joueurs) moins la retenue par la FCCQ	
Retenu par la FCCQ	10.00 \$ / équipe	
Gagnants		40 %
Finalistes		30%
½ Finaliste		15% X 2

- Pour le tournoi des femmes, le total des inscriptions seront remises en bourses et seront réparties selon le choix du genre de tournoi retenu.
- **Note** : Les bourses qui sont calculées avec un pourcentage, les montants seront arrondis au dollar pair le plus près, ce qui en facilitera le partage.

Article 9 **PÉNALITÉS**

1. Un club qui refuse de payer une équipe gagnante sera suspendu tant que sa dette ne sera pas acquittée.
2. Un joueur qui insulte un arbitre se verra imposer une amende de \$10.00. La décision relève du conseil d'administration.
3. Un joueur qui frappe un arbitre ou un autre joueur pendant une partie, se verra suspendre de la Fédération pour le reste de la saison avec, en plus, une amende pouvant aller jusqu'à \$25.00.
4. Une équipe qui ne joue pas son « B » sera pénalisée de deux participations, sauf si il avise le responsable du tournoi dans l'heure qui suit sa partie de « A ».

Article 10 **TOURNOI À LA RONDE**

1. Le draw sera formé du nombre de blocs nécessaires en priorisant les blocs de 5 dont les équipes se rencontreront pour une partie, une fois chacune.
2. Toutes les équipes qui terminent la ronde du samedi avec le même nombre de victoires soit en première ou en seconde position auront accès à la ronde du dimanche. Cela signifie qu'une équipe qui termine sa ronde du samedi en deuxième position sans avoir remporté de victoire où n'a qu'une victoire n'est pas éligible à la ronde du dimanche .
3. Un tirage au sort déterminera les positions de chacun dans l'unique grille du dimanche.

Article 11 **PRÉCISIONS**

1. Chaque responsable de club qui reçoit la correspondance qui lui est adressée par la Fédération, doit en faire part à son secrétaire et à son président, et placer cette documentation à la portée de tous les membres.
2. Les chèques doivent toujours être faits au nom de la Fédération des clubs de croquet du Québec Inc. (FCCQ).
3. Chaque responsable de club devrait recueillir le prix d'entrée et des cartes de membres de ses joueurs dans un tournoi. Ceci faciliterait la tâche du responsable du tournoi.

Article 12 **Règlements du jeu de croquet**

- Les règlements du jeu de croquet, devront suivre le même cheminement que dans l'article 7. 20 i.e. présenter vos commentaires à l'exécutif de votre club. S'il décide de donner suite à vos commentaires, le club devra les faire parvenir dûment signés. Cela sera placé à l'ordre du jour d'une assemblée générale spéciale seulement.

Votre conseil d'administration

ANNEXE A

1. L'allocation de déplacement pour les directeurs, **lors d'une assemblée du CA** sera de \$0.30/km. (2004)
2. La Fédération fournira gratuitement une carte de membre à tous ses directeurs.
3. Le matériel informatique contenant tous les documents de fonctionnement et de correspondance ainsi que la valise porte documents mise à la disposition du ou de la secrétaire, le porte document ainsi que tous les documents pertinents à la trésorerie et les portes documents remis à tous les directeurs sont la propriété de la Fédération. Tout comme les plaques pour le tournoi des clubs, les règles et les équerres restent la propriété de la FCCQ.

ANNEXE B PROCÉDURES DES INSCRIPTIONS POUR LES TOURNOIS

1. Les joueurs doivent **s'inscrire auprès du représentant de leur club** (le représentant d'un club est la personne choisie par les administrateurs d'un club et dont le nom figure sur la cédule de la saison).
2. Avant la date et l'heure limite, les représentants communiquent le nom des joueurs à inscrire au représentant du club receveur.
3. Celui-ci communique ensuite avec la personne responsable du tirage pour lui donner les noms des joueurs inscrits.
4. Le responsable du tirage fait le tirage, et compile les noms des joueurs sur une formule qui lui permet de savoir si le joueur a à payer sa carte en plus de son inscription.
5. Le responsable du tirage communique ensuite avec le représentant du club receveur pour lui communiquer les résultats du tirage (heures et lieu de toutes les parties) ainsi que les noms de ceux qui doivent payer la carte de membre.
6. Le responsable du tirage communique ensuite avec les responsables des clubs qu'il a choisi d'utiliser pour les en aviser.
7. Le membre du conseil responsable des tournois est une personne ressource pour tout problème ou information dont pourrait avoir besoin le responsable du tirage.

ANNEXE C SYSTÈME DE POINTAGE FCCQ 2014-2015

Tournoi 2 de 3 :

Gagnant A	10 points	Gagnant B	6 points
Finaliste A	8	Finaliste B	4
1/2 finale A	6 x 2 = 12	1/2 finale B	2 x 2
1/4 finale A	4 x 4 = 16		

Tournoi à la ronde :

Aucun point pour les parties du samedi, les équipes qui se classent auront accès aux points le dimanche.

Gagnant	10 points
Finaliste	8
1/2 finale	6
1/4 finale	4
1/8 finale	2

Le classement se fera par le total de points accumulé.

ANNEXE D PRIORITE DES CLUBS POUR L'OBTENTION DES TOURNOIS DES CHAMPIONS

2017	2018	2019
ST SYLVÈRE	ST FIDÈLE	STE ANNE DE BEAUPRÉ
ST GRÉGOIRE	STE GERTRUDE	FORTIERVILLE
ST FIDÈLE	STE ANNE DE BEAUPRÉ	ST SYLVÈRE
STE GERTRUDE	FORTIERVILLE	ST GRÉGOIRE
STE ANNE DE BEAUPRÉ	ST SYLVÈRE	ST FIDÈLE
FORTIERVILLE	ST GRÉGOIRE	STE GERTRUDE

ANNEXE E TABLEAU DES BOURSES POUR LES TOURNOIS DES CHAMPIONS

Équipes	Inscriptions	FCCQ		TOTAL	A			B		
		5\$/équipe	ajustement		Gagnants	Finalistes	1/2 Finale	Gagnants	Finalistes	1/2 Finale
					30%	20%	10% x 2	15%	8%	3,5% x 2
10	300	50	10	360	106	70	36 x 2	52	30	
11	330	55	3	388	116	78	38 x 2	58	30	
12	360	60	2	422	126	84	42 x 2	64	34	
13	390	65	-1	454	136	92	46 x 2	68	36	
14	420	70	0	490	148	98	50 x 2	74	40	
15	450	75	-7	518	158	106	52 x 2	78	42	
16	480	80	-10	550	168	112	56 x 2	84	44	
17	510	85	6	601	178	120	60 x 2	90	48	
18	540	90	3	633	190	126	64 x 2	94	50	
19	570	95	0	665	200	134	66 x 2	100	54	
20	600	100	-3	697	210	140	70 x 2	106	56	
21	630	105	9	744	220	148	74 x 2	110	58	30 x 2
22	660	110	10	780	232	154	78 x 2	116	62	30 x 2
23	690	115	3	808	242	162	80 x 2	120	64	30 x 2
24	720	120	2	842	252	168	84 x 2	126	68	30 x 2
25	750	125	1	876	262	176	88 x 2	132	70	30 x 2
26	780	130	-2	908	274	182	90 x 2	136	72	32 x 2
27	810	135	-1	944	284	190	94 x 2	142	76	32 x 2
28	840	140	0	980	294	196	98 x 2	148	78	34 x 2
29	870	145	3	1018	304	204	102 x 2	152	82	36 x 2
30	900	150	-2	1048	316	210	104 x 2	158	84	36 x 2
31	930	155	-1	1084	326	218	108 x 2	162	86	38 x 2
32	960	160	2	1122	336	224	112 x 2	168	90	40 x 2
33	990	165	1	1156	346	232	116 x 2	174	92	40 x 2
34	1020	170	0	1190	358	238	118 x 2	178	96	42 x 2
35	1050	175	-1	1224	368	246	122 x 2	184	98	42 x 2
36	1080	180	0	1260	378	252	126 x 2	190	100	44 x 2
37	1110	185	3	1298	388	260	130 x 2	194	104	46 x 2
38	1140	190	-2	1328	400	266	132 x 2	200	106	46 x 2
39	1170	195	1	1366	410	274	136 x 2	204	110	48 x 2
40	1200	200	2	1402	420	280	140 x 2	210	112	50 x 2